

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Eidgenössische Volksinitiative '200 Franken sind genug! (SRG-Initiative)

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Buchwalder, Mathias
Magnin, Chloé

Bevorzugte Zitierweise

Buchwalder, Mathias; Magnin, Chloé 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Eidgenössische Volksinitiative '200 Franken sind genug! (SRG-Initiative), 2021 - 2024.* Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 04.04.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Bildung, Kultur und Medien	1
Medien	1
Radio und Fernsehen	1

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
KVF-NR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Nationalrates
KVF-SR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates
UBI	Unabhängige Beschwerdeinstanz für Radio und Fernsehen
BVGer	Bundesverwaltungsgericht
SRG	Schweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
EMEK	Eidgenössische Medienkommission
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
RTVG	Bundesgesetz über Radio und Fernsehen
SRF	Schweizer Radio und Fernsehen
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
RTVV	Verordnung zum Radio- und Fernsehgesetz

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
CTT-CN	Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
CTT-CE	Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats
AIEP	Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision
TAF	Tribunal administratif fédéral
SSR	Société suisse de radiodiffusion
PME	petites et moyennes entreprises
COFEM	Commission fédérale des médias
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
LRTV	Loi fédérale sur la radio et la télévision
RTS	Radio Télévision Suisse
USAM	Union suisse des arts et métiers
ORTV	Ordonnance sur la radio et la télévision

Allgemeine Chronik

Bildung, Kultur und Medien

Medien

Radio und Fernsehen

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 01.06.2021
MATHIAS BUCHWALDER

En 2020, **la SSR a essuyé une perte de CHF 12.9 millions**, qui s'explique principalement par une diminution des recettes publicitaires et des coûts de restructuration. En particulier, les recettes commerciales ont reculé de CHF 52.1 millions par rapport à l'année précédente, pour un recul cumulé de plus de CHF 100 millions depuis 2017. Dans ce contexte financier défavorable, les rémunérations des cadres de l'entreprise de service-public ont fait couler beaucoup d'encre dans la presse. Malgré un programme d'économie qui prévoit le démantèlement de 250 places de travail ainsi que le recours au chômage partiel pour environ 600 des 6'000 collaborateurs et collaboratrices durant la pandémie, les salaires des cadres, et plus spécifiquement la part variable de ceux-ci, n'ont pas bougé par rapport à l'année précédente. Par exemple, le directeur général Gilles Marchand a gagné CHF 533'000, avec une part variable de CHF 101'000. Les autres membres de la direction ont touché CHF 390'000 en moyenne. **La SSR s'est retrouvée sous les critiques de l'ensemble de l'échiquier politique**, où l'on regrettait que les cadres n'aient pas suivi l'exemple de leurs homologues des CFF. Ceux-ci ont renoncé à une partie de leurs rémunérations, dans un souci d'exemplarité après une année compliquée. Dans la presse, on a souligné le dégât d'image dans une période déjà marquée par les accusations de harcèlement sexuel à la RTS.

Ces polémiques ont apporté de l'eau au moulin de l'UDC, qui a annoncé en juin vouloir lancer deux initiatives populaires concernant la SSR. Cette déclaration a fait suite à un débat diffusé sur SRF portant sur l'accord-cadre, et pour lequel aucun.e représentant.e du parti n'avait été invité. D'une part, le parti agrarien souhaitait déposer un texte visant à baisser la redevance radio-TV de CHF 365 à CHF 200 francs par année. D'autre part, estimant que la SSR penche à gauche, il a invoqué la nécessité de modifier le système de recrutement pour que le personnel du service public «reflète le paysage politique de la Suisse». Trois ans après le refus de l'initiative No-Billag, le peuple pourrait donc se prononcer à nouveau sur la question du financement du service public, si les velléités de l'UDC se confirment.¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 01.03.2022
MATHIAS BUCHWALDER

Le refus du paquet d'aide aux médias a été le déclencheur attendu par l'UDC. Alors que les mesures d'aides à la presse concoctées par le Conseil fédéral et ajustées par le Parlement n'ont pas trouvé grâce aux yeux du peuple, l'UDC a souhaité surfer sur la vague de ce succès en lançant dans la foulée son **initiative de réduction de la redevance radio-TV**, dans les tuyaux depuis quelques mois. Au lendemain de la votation, le contenu exact de la nouvelle initiative n'était pourtant pas encore clairement défini: allait-il s'agir de réduire de moitié la redevance radio-TV, ce qui équivaldrait à passer de CHF 335 à CHF 167.5 par ménage et par an? Ou alors la nouvelle redevance devait-elle s'établir à CHF 200, auquel cas la «Halbierungsinitiative» se transformerait en «Reduzierungsinitiative»? Si ces points devaient encore être clarifiés, les pontes du parti agrarien, à commencer par son président Marco Chiesa, ont en tout cas affiché la couleur: la SSR reçoit actuellement trop d'argent à leurs yeux. Dans cette optique, le refus du paquet d'aide aux médias a été interprété comme un vote de défiance à l'égard des médias en général. Ce début de campagne en fanfare a donc été extrêmement précoce, puisque la récolte des signatures était encore loin de débiter.

Le 1er mars, deux semaines après la votation sur l'aide aux médias, le **texte officiel a été présenté à la presse et déposé auprès de la Chancellerie** pour examen. Finalement, l'initiative s'intitule **«200 francs, ça suffit»**, confirmant donc la volonté du comité de réduire la redevance à CHF 200 francs par an et par ménage. Aux côtés de l'UDC, les jeunes PLR et l'USAM ont participé au lancement de l'initiative. En plus de la réduction pour les ménages, l'initiative comprend également un volet qui prévoit la suppression de la redevance pour les entreprises suisses. Le directeur de l'USAM Hans-Ulrich Bigler s'est insurgé du fait que les entreprises paient pour une prestation qu'elles ne consomment pas elles-mêmes, d'autant plus que «les entrepreneurs et les employés paient déjà l'impôt en tant que particuliers». Au niveau parlementaire, un objet de Fabio Regazzi (centre, TI), président de l'USAM, souhaite exempter les PME du paiement de la redevance, de manière similaire à ce qui est prévu par l'initiative. Du sort de cette

initiative parlementaire dépendra probablement le soutien final de l'organisation à l'initiative populaire. De plus, l'initiative prévoit un mécanisme de compensation qui doit éviter de pénaliser les minorités francophones et italophones. C'est en principe le programme de la SRF qui sera le plus touché par la réduction du financement. Les initiants.e.s jugent en effet que dans l'espace médiatique alémanique, la SSR concurrence des médias privés de manière injustifiée. Si l'initiative franchit tous les obstacles et est acceptée, le comité estime que la SSR touchera CHF 600 millions de moins qu'actuellement, passant de CHF 1.3 milliard à environ CHF 700 millions. Pour rappel, l'initiative No-Billag s'était déjà attaquée à la redevance radio-TV, souhaitant purement et simplement la supprimer. Cette initiative a été rejetée en mars 2018 par 71.6 pour cent de la population. Elle bénéficiait déjà du soutien de l'UDC, des jeunes PLR et de l'USAM. Moins radicale, l'initiative «200 francs, ça suffit» pourrait connaître un meilleur sort dans les urnes. Ceci d'autant plus que parmi les politicien.ne.s bourgeois.e.s, de nombreuses voix critiques s'expriment à l'encontre de la SSR, notamment sur l'orientation politique de certains reportages. Ainsi, l'initiative pourrait bénéficier d'un assez vaste soutien, même s'il demeure peu probable que le PLR et le Centre recommandent de l'accepter. Dans un entretien accordé au Tages Anzeiger, le président du Centre Gerhard Pfister a déclaré qu'il ne se rallierait pas au comité de soutien à l'initiative. Selon lui, celle-ci ne résout pas les problèmes fondamentaux de la SSR, ni ne permet une discussion constructive sur le rôle des médias de service-public. À gauche, divers politicien.s et politiciennes se sont fermement opposé.e.s à l'initiative, qualifiée de «purement idéologique», mais ont appelé à un débat sur le rôle de la SSR et du service-public. D'ailleurs, les opposant.e.s ont également commencé à s'organiser: une alliance «Pro Medienvielfalt» («pour la diversité médiatique») a été créée, regroupant des représentant.e.s de la culture, de l'économie, de la politique et de la société civile, avec l'objectif de ne pas laisser le champ-libre aux partisan.e.s de l'initiative.²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 24.03.2022
MATHIAS BUCHWALDER

Le lancement de l'**initiative «200 francs, ça suffit»** a fait couler beaucoup d'encre dans la presse helvétique. À l'approche des élections fédérales de 2023, cette attaque frontale contre la SSR et le service-public s'inscrit probablement dans la **stratégie électorale de l'UDC**. En effet, le thème est porteur et devrait permettre au parti agrarien de s'attirer les sympathies d'une frange de la population critique à l'égard de la télévision publique. Cet avis est partagé par le politologue Michael Hermann. Pour lui, le parti souhaite attirer l'attention sur d'autres thèmes que la crise du Covid-19 ou la guerre en Ukraine, qui ne lui sont pas forcément favorable. Le boycott de l'émission politique «Arena», qui a fait grand bruit dans la presse alémanique, s'inscrirait également dans cette tactique. Dans une émission diffusée au cours du mois de mars, le modérateur Sandro Brotz a confronté Thomas Aeschi (udc, ZG) avec des propos que celui-ci a tenu en plénum au parlement. Le chef de la fraction UDC avait déclaré qu'il ne devait pas être possible «que des nigériens ou des irakiens avec un passeport ukrainien puissent violer des réfugiées ukrainiennes» en Suisse. Il se référait alors à un crime perpétré en Allemagne, sans pour autant le mentionner explicitement. Brotz a par la suite taxé ces propos de raciste – c'est la conclusion à laquelle est arrivée la commission fédérale contre le racisme après avoir pris connaissance des faits. La réaction de l'UDC n'a pas tardé: Brotz a «dépassé les bornes» selon le parti, se posant en tant que juge et contrevenant à l'obligation de la SSR de rester neutre et modérée. Le parti a donc décidé de ne plus participer à l'émission jusqu'à nouvel ordre. Tout s'est finalement arrangé quelques semaines plus tard après une discussion entre les dirigeant.e.s du parti et la direction de la SRF.

La SSR a encore fait parler d'elle dans les médias pour d'autres raisons. Comme l'année précédente, les **salaires des cadres** se sont retrouvés sous le feu des critiques. Pourtant, suite aux réactions sur les larges bonus accordés en 2020, le conseil d'administration a modifié le système de rémunération: la part variable – la SSR ne parle pas de bonus – du salaire des dirigeant.e.s de l'entreprise de service-public sera, à partir de 2023, intégrée au salaire fixe. Cela a pour conséquence directe de faire grimper les salaires fixes de près de 20 pour cent. Au niveau politique, les réactions à cette annonce ne se sont pas faites attendre. Globalement, il a été reproché à la SSR de s'être facilité la tâche. Le DETEC a néanmoins tenu à rappeler que ce n'était pas dans ses compétences de fixer les salaires. Avec les plans d'économie qui se multiplient, de nombreux observateurs et observatrices auraient pourtant trouvé judicieux que les cadres participent à l'effort en réduisant leur salaire. Sortie dans la presse peu avant la votation sur le paquet d'aide aux médias, cette information sur le nouveau système de rémunération a donné du grain à moudre aux opposant.e.s des aides. La Weltwoche a notamment fait remarquer que Jean-Michel Cina, président du conseil d'administration, et ses collègues n'auraient pas pu trouver meilleur moyen de dérouler le tapis rouge à

l'UDC en vue de son initiative.

Finalement, l'épisode le plus récent des critiques adressées à la SSR s'est déroulé à la fin du mois d'avril: malgré des programmes d'économie – suppression de 145 places de travail à SRF en novembre 2021, réduction des programmes – les dépenses ont augmenté de CHF 50 millions en 2021 par rapport à l'année précédente. La sphère politique a évidemment réagi à cette annonce. Le conseiller national grison Martin Candinas a déclaré attendre de la SSR qu'elle «atteigne les objectifs financiers qu'elle s'est elle-même fixée». Cependant, il a rappelé que ce sont avant tout les chiffres de 2024 qui seront déterminants. À cette date, l'entreprise de service-public devra avoir réduit ses dépenses de CHF 50 millions par rapport à 2020. D'ici-là, l'initiative «200 francs, ça suffit» sera peut-être passée par là et aura contraint la SSR à revoir son budget.

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 11.05.2022

MATHIAS BUCHWALDER

Trois plaintes populaires à l'encontre de l'émission «Arena» ont été acceptées par l'**autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision** (AIEP). Celles-ci visaient des propos tenus par le présentateur Sandro Brotz, qui a taxé des déclarations du chef de la fraction UDC aux chambres Thomas Aeschi (zg) de «racistes». Selon les plaignant.e.s, la télévision publique a ainsi contrevenu à son devoir de diligence. En particulier, la réaction de Brotz dans cette émission consacrée à la guerre en Ukraine et à l'accueil des réfugié.e.s aurait violé le principe d'objectivité, empêchant le public de se faire son propre avis. Bien que les propos de Brotz se soient appuyés sur une déclaration de la commission fédérale contre le racisme, les membres de l'AIEP ont jugé les plaintes bien-fondées par sept voix contre deux. Pour rappel, Thomas Aeschi avait déclaré qu'il ne devait pas être possible «que des nigériens ou des irakiens avec un passeport ukrainien puissent violer des réfugiées ukrainiennes en Suisse» lors d'une session spéciale sur la guerre en Ukraine au Conseil national. Il se référait alors à des événements survenus en Allemagne. La presse alémanique est revenue à de nombreuses reprises sur cette affaire, en particulier la Weltwoche, qui s'est montrée particulièrement véhémement à l'encontre de Sandro Brotz et de la SSR.³

VOLKSINITIATIVE

DATUM: 31.08.2023

MATHIAS BUCHWALDER

Avec 126'290 signatures valables (sur 127'823 déposées), l'**initiative «200 francs, ça suffit!»** a été **formellement validée par la Chancellerie fédérale**. Comme attendu, la population sera donc appelée à se prononcer à nouveau sur le montant de la redevance radio-TV, après le refus de l'initiative No-Billag en 2018. Cette fois-ci, le texte de l'initiative ne prévoit pas la suppression complète de la redevance, dont l'administration est entre-temps passée dans les mains de l'entreprise Serafe, mais bien sa réduction de CHF 335 à CHF 200 francs. Ce faisant, les initié.e.s, à savoir l'UDC, les jeunes PLR et l'USAM, espèrent convaincre au-delà de leurs propres sympathisant.e.s. En supprimant également la redevance des entreprises, dont 80% sont en fait déjà exemptées, l'initiative porterait un coup au budget de la SSR. Selon l'un des co-présidents du comité d'initiative, le conseiller national zurichois Thomas Matter (udc), les revenus issus de la redevance passeraient de CHF 1.2 milliards à CHF 700 millions. Ainsi, la SSR disposerait selon lui d'un budget «largement suffisant», proche du milliard en y ajoutant les revenus publicitaires, afin de remplir son mandat de service-public. Ce n'était pas l'avis de Jacqueline Badran (ps, ZH): dans un débat avec son confrère Matter, la socialiste zurichoise a relevé la pression énorme qui pèse sur la SSR, obligée d'investir dans de nouveaux canaux, de composer avec la baisse des revenus publicitaires et qui a déjà réalisé des économies de CHF 120 millions ces dernières années. Selon elle, réduire les revenus de la redevance de moitié reviendrait à «tuer la SSR», qui fait face à des coûts fixes pour produire ses émissions, «dont le prix est le même, qu'elles soient destinées à une ou 60 millions de personnes». Parmi les autres partis gouvernementaux, certains sont encore partagés sur la position à adopter. Du côté du PLR, le président Thierry Burkart (plr, AG) ne s'est pas clairement prononcé début septembre 2023, alors que le président du Centre Gerhard Pfister (centre, ZG), pourtant l'un des plus fervents détracteurs de la SSR, a déclaré que l'initiative était trop radicale. Tous deux ont mentionné la nécessité de discuter d'un **contre-projet**. Cette éventualité a été maintes fois évoquée dans la presse, d'autant plus que le ministre de tutelle de la SSR, Albert Rösti, était lui-même dans le comité de l'initiative à l'origine. Ce dernier a déjà fait part de sa volonté d'effectuer une évaluation générale de la SSR, sans doute dans l'idée de garder différentes portes ouvertes quant au contre-projet.

En cas de votation, le **vote des minorités linguistiques** pourrait peser dans la balance. Si la redevance devait diminuer, ces dernières pourraient en souffrir, elles qui profitent de manière disproportionnée de la redistribution. Par exemple, la Suisse italienne

contribue à hauteur de 4 pour cent de l'ensemble de la redevance, mais reçoit 20 pour cent des moyens. Pourtant, 30'000 signatures provenaient justement de la Suisse italienne, ont indiqué les initiants.e.s, ce qui traduit une certaine défiance à l'encontre de la SSR au sud des Alpes. En Romandie, le soutien à l'initiative se fait pour l'instant rare. Seuls deux «welschs» font partie du comité (les parlementaires UDC Céline Amaudruz (udc, GE) et Jean-Luc Addor (udc, VS)). Plusieurs parlementaires PLR se sont en revanche opposés au texte. La mobilisation de la Suisse latine pourrait ainsi être l'une des clés de la campagne pour les deux camps. En ce sens, la guerre des chiffres a déjà commencé, le directeur général de la SSR Gilles Marchand ayant déclaré que la RTS serait forcée de sacrifier un de ses deux sites romands, Genève ou Lausanne, si l'initiative passait.⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 31.12.2023
CHLOÉ MAGNIN

En novembre 2023, Albert Rösti a annoncé l'**opposition du Conseil fédéral** à l'initiative populaire de l'UDC **«200 francs ça suffit! (initiative SSR)»**. Simultanément, il a rendu public la volonté du gouvernement de réduire la redevance à CHF 300 par année, au lieu des CHF 335 actuels, afin de contrer l'initiative populaire. Cette mesure entrerait en vigueur dès 2029, suite à la votation sur l'initiative et à la définition de la nouvelle ordonnance pour la redevance radio-TV. La perte pour la SSR s'élèverait, d'après le ministre, à CHF 170 millions d'ici 2029, forçant le service public à redessiner ses priorités. Il devrait se focaliser sur l'information, la formation et la culture, reléguant le divertissement et le sport au second plan. Ces annonces ont suscité une grande activité médiatique à la fin de l'année 2023.

En octobre, les premiers sondages Tamedia ont annoncé que l'initiative, qui souhaite soulager l'économie, les foyers et les jeunes en réduisant la redevance radio-TV, remporterait les votations. En effet, ces derniers ont annoncé que 61 pour cent des sondé.e.s soutenaient l'initiative de l'UDC. Selon ce sondage, le rejet de l'initiative par les jeunes serait moins important qu'en 2018, lors de la votation sur l'initiative «No Billag», comme l'initiative est moins stricte. Ceci concerne particulièrement les chaînes de radios et télévisions locales qui seraient épargnées par la nouvelle initiative. La SSR et certains acteurs politiques s'y sont opposés. Aussi, Gilles Marchand, directeur général de la SSR, a qualifié l'initiative d'«attaque contre la Suisse», comme a notamment rappelé le Tages Anzeiger du 6 octobre.

Afin de contrer l'initiative, qui aurait des «répercussions importantes sur l'offre journalistique et l'ancrage régional de la SSR», et répondre au cri des initiants, le Conseiller fédéral Rösti a ressorti du placard un plan d'action qui avait déjà été évoqué par Doris Leuthard en 2018. Il souhaite ainsi abaisser la redevance à CHF 300. De plus, Albert Rösti propose de fixer le seuil d'exonération pour les entreprises à CHF 1.2 millions de chiffre d'affaires annuel. Cependant, la proposition du Conseiller fédéral n'a pas fait l'unanimité, ne convaincant ni le spectre politique, ni le comité d'initiative, ce qui laisserait la porte ouverte à l'initiative. Ainsi, le comité d'initiative a regretté que, via la mesure du Conseiller fédéral Rösti, le débat sur le rôle de la SSR soit évité, que les mesures prévues par le Conseil fédéral n'entrent en vigueur qu'en 2029 – après la votation sur la nouvelle redevance – et que les entreprises ne soient pas épargnées. Aussi, Fabio Regazzi (centre, TI), a rejoint le comité d'initiative, quand il était question des entreprises, et a considéré que la proposition de révision du Conseil fédéral était uniquement cosmétique, laissant la charge de la taxe Serafe peser sur les entreprises. Le 5 décembre, un article du Temps a aussi évoqué une décision du tribunal administratif fédéral (TAF) en lien avec la défense des entreprises. En effet, le tribunal a qualifié l'ordonnance d'inconstitutionnelle. Comme, actuellement, la taxe Serafe ne prend pas en compte le bénéfice ou le nombre de salariés d'une entreprise, mais uniquement le chiffre d'affaires, selon les juges, la taxe ne respecte ni l'égalité de traitement ni le principe de capacité contributive. L'article du Temps a illustré cette position en évoquant une entreprise de négoce, devant payer la redevance, malgré des comptes dans le rouge. En effet, ce type d'entreprise génère un chiffre d'affaires élevé, mais les marges étant petites, le bénéfice est lui beaucoup moins important. Le Conseil fédéral doit, selon le tribunal, agir pour «sécuriser le financement des médias en Suisse». A gauche, la socialiste Valérie Piller Carrard (ps, FR) a affirmé que «s'en prendre à la redevance, c'est s'en prendre à la cohésion nationale». Selon son parti, pour des raisons idéologiques, le service public devrait être renforcé pour garantir un «paysage médiatique diversifié». En outre, les syndicats ont critiqué la poursuite de «l'érosion de la diversité et de la qualité des médias suisses».

La SSR craint une perte de financement plus importante que ce qu'a avancé Albert Rösti (CHF 240 millions contre CHF 170 millions). Gilles Marchand a ainsi expliqué cette différence avec les pertes publicitaires que le Conseil fédéral n'aurait pas pris en compte dans ses calculs. En effet, il affirme que suite à la suppression de programmes,

engendrée par la diminution de la redevance, les revenus publicitaires diminueront et généreront un phénomène dit de cercle vicieux. Aussi, la pluralité des programmes et des emplois seraient en danger, contrairement à ce qu'Albert Rösti a affirmé. S'opposant aux affirmations du Conseil fédéral, la SSR affirme que les fluctuations naturelles ne permettraient pas d'éviter les licenciements et que 900 postes seraient sur la sellette d'ici à 2027. Actuellement, l'entreprise de service public compte 5'500 postes à plein temps répartis sur 7'000 collaborateurs. Un article du Aargauer Zeitung du 11 novembre a aussi remis en question le chiffre avancé par Albert Rösti, mais dans la direction opposée. D'après l'article, la croissance démographique permettrait plus d'entrées dans les caisses fédérales que ce qu'avance le collège, réduisant les conséquences sur le budget de la SSR.

Pour pimenter un peu les débats, en décembre, la série «Davos 1917», au financement de laquelle la SRF a participé à une hauteur de CHF 7 millions sur les CHF 18 millions totaux, a été lancée. Un article du Sonntagsblick affirmait que pour contrer les critiques des initiants, la série se devait d'être populaire. En effet, elle est à ce jour la série suisse la plus chère produite par la SSR. Comme les initiants ont le divertissement dans le viseur – séries, films et musique –, son échec jouerait grandement contre la SSR qui porte beaucoup de valeur à raconter la Suisse par la Suisse, apportant une touche différente au marché que les productions internationales.

Les débats ne font que commencer et les sondages risquent de fournir des pourcentages différents au fil de la campagne, comme écrit dans le 24H du 6 octobre. Finalement, c'est le peuple qui rendra dans les urnes sa sentence à la SSR.⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 17.06.2024
CHLOÉ MAGNIN

Suite à l'annonce du projet de **réduction** de la **redevance radio-TV à CHF 300** annuels par le conseiller fédéral **Albert Rösti** en charge du DETEC, divers **acteurs** se sont exprimés à ce sujet. Ainsi, les cantons ont **dit**, pour certains, soutenir la décision du conseiller fédéral bernois, comme le canton de Genève qui a parlé d'«un compromis acceptable», tandis que d'autres ont exprimé leur mécontentement ou leurs craintes, comme le canton d'Uri ou d'Obwald. L'offre régionale, notamment dans les régions plus reculées, pourrait souffrir d'une baisse de la redevance. De plus, la représentation médiatique de la région obwaldienne est aussi touchée par les licenciements de CH Media, à qui appartient son journal local le Obwaldner Zeitung, alimentant les craintes du canton. Pour le canton des Grisons, la critique concerne l'amélioration insuffisante pour les foyers et les conséquences pour le service public. En effet, la diminution de la redevance de CHF 35 annuels serait peu ressentie par les foyers mais beaucoup par la SSR.

Aussi, la gauche, les médias et les organisations sportives s'opposent à cette réduction. En raison de l'ampleur de l'offre sportive de la SSR et du peu de marge qu'elle réalise avec celle-ci, Swiss Olympic avance qu'une entreprise privée ne pourrait pas couvrir la même offre. Swiss-Ski et l'Association Suisse de Football ont aussi mis en garde, affirmant que si les événements ne sont plus retransmis, trouver des sponsors serait plus difficile et mettrait en péril le financement de certains événements sportifs. À l'inverse, pour le camp bourgeois, le conseiller fédéral Rösti pourrait aller plus loin. Le Centre, originellement proche de la SSR, a d'ailleurs changé de cap. En effet, son président, Gerhard Pfister (centre, ZG), s'est montré plus critique envers l'entreprise de service public. Le parti a ensuite dit accepter les mesures proposées par Albert Rösti.

La COFEM a averti contre une baisse de redevance inadéquate, que ce soit par l'initiative agrarienne ou le projet d'Albert Rösti. Ceci pourrait réduire la couverture des zones périphériques. Elle soutient aussi que pour limiter la concurrence avec les médias privés, la SSR devrait renoncer aux revenus publicitaires. Afin de réguler l'interaction entre le secteur médiatique privé et le service public, elle a aussi proposé d'instaurer, par exemple, un modèle de taxes basé sur le revenu d'un média ou d'assurer le financement médiatique via la TVA ou encore de redistribuer les revenus issus de la publicité sous forme d'aide générale aux médias.

De leur côté, la CTT-CN et la CTT-CE ont reproché au conseiller fédéral Rösti sa manière de procéder, en annonçant une réduction de la redevance sans redéfinir les tâches de la SSR. Ceci ne devrait toutefois pas empêcher le politicien agrarien de procéder, comme il n'a pas besoin de l'accord du Parlement pour diminuer la redevance.

Au final, le début de campagne sur l'initiative SSR a aussi été sujette à des critiques. Le «père» de l'initiative, Thomas Matter (udc, ZH), s'est indigné dans la presse: «eine Institution, die vom Steuerzahler finanziert wird, wendet ihre Mittel aus Angst vor einer Volksabstimmung für Eigenwerbung auf – zwei Jahre vor dem Termin. Das ist unglaublich» – selon l'Aargauer Zeitung. C'est Susanne Wille, nouvellement élue à la tête de la SSR, qui défendra les intérêts de l'entreprise face à l'initiative **«200 francs, ça**

suffit!>>⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 19.06.2024
CHLOÉ MAGNIN

Le message du Conseil fédéral concernant l'initiative «200 francs, ça suffit!», qui a récolté 126'900 signatures valables en 2023, a été rédigé. Dans leur rapport, les sept conseillers fédéraux ont recommandé au peuple de rejeter l'initiative s'attaquant à la LRTV, arguant qu'elle «va trop loin». En effet, en faisant passer la redevance de CHF 335 à CHF 200 et en exonérant les entreprises, l'offre de service public et journalistique serait réduite, pénalisant la population et les régions linguistiques. En revanche, il souligne que le secteur médiatique doit être régulé différemment, afin d'alléger la charge financière pesant sur les ménages et l'économie, et propose non pas un contre-projet à l'initiative, mais un contre-projet au niveau de l'ordonnance (ORTV). Il prévoit ainsi une révision de cette dernière qui diminuerait progressivement la redevance radio-télévision de CHF 335 à CHF 300 et exonérerait les entreprises avec un chiffre d'affaires inférieur ou égal à CHF 1.2 millions. Actuellement, les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à CHF 500'000 sont assujetties à la redevance. Cette mesure forcerait la SSR à faire des économies et à se concentrer sur l'information, la formation et la culture, rejoignant le souhait de l'initiative que les programmes proposés par la SSR soient un «service indispensable à la collectivité». Ainsi, la SSR réduirait son offre divertissante et sportive, se concentrant sur les événements que les autres diffuseurs ne couvrent pas. L'offre en ligne comprendrait plus de contenus audios et audiovisuels. Ni le texte de l'initiative, ni le Conseil fédéral ne prévoient de modification pour les radios locales et télévisions régionales étant en possession d'une concession. Cependant, d'autres objets parlementaires (22.407 et 22.417) pourraient modifier la quote-part qui leur sera attribuée. La modification de l'ORTV, visant la diminution progressive de l'ordonnance, entrerait en vigueur le premier janvier 2027 et serait définitivement mise en œuvre dès 2029, fixant alors l'ordonnance à CHF 300.⁷

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 30.06.2024
CHLOÉ MAGNIN

Malgré les oppositions à son projet, Albert Rösti a annoncé une baisse de la redevance radio-TV. Dès 2029, elle s'élèvera à CHF 300 par année et par foyer. La SSR doit ainsi limiter la concurrence avec le secteur médiatique privé et se concentrer sur l'information, la culture et l'éducation. Par exemple, le sport ne serait pas une thématique à traiter en priorité. Au total, le service public recevrait ainsi CHF 120 millions de moins par année qu'actuellement.

La gauche a critiqué cette décision. Delphine Klopfenstein Broggini (vert-e-s, GE) a parlé de «mauvais calcul à l'heure où les fake news menacent les démocraties». Du côté bourgeois, Thierry Burkhart (plr, AG) souhaite que le Conseil fédéral aille plus loin et que les entreprises soient entièrement exemptées de la redevance. Concernant la décision de baisser ou non la redevance imposée aux entreprises, Albert Rösti a dit que si le Parlement fédéral décidait, par la suite, d'exempter les entreprises de la redevance, la baisse de la redevance pour les foyers pourrait être revue, avec un montant estimé à CHF 312 par année après 2027. Aussi, Le Temps souligne qu'«en mettant beaucoup d'eau dans son vin, Albert Rösti protège la SSR. Sa future directrice serait bien inspirée de le comprendre. En Suisse alémanique, l'image du service public est plus dégradée qu'ailleurs. Si rien ne change, certains citoyens n'auraient aucun scrupule à voter pour une initiative plus extrême».⁸

1) Lib, 21.4.21; AZ, 17.5.21; AZ, Blick, 18.5.21; AZ, 20.5.21; TA, 4.6.21; So-Bli, 6.6.21; TA, TG, 7.6.21; LT, Lib, 8.6.21; NZZ, 9.6.21; AZ, TG, WW, 10.6.21; Blick, 12.6.21; So-Bli, SoZ, 13.6.21; LT, 16.6.21; AZ, 2.7., 15.7.21; SoZ, 18.7.21; NZZ, 11.8.21; CdT, 8.9.21

2) Lib, 6.11.21; AZ, TA, 11.11.21; AZ, 27.11.21; So-Bli, 28.11.21; AZ, 14.12.21; TA, 21.1.22; AZ, 5.2.22; AZ, TA, 7.2.22; AZ, CdT, NZZ, 8.2.22; WW, 10.2.22; AZ, TG, 12.2.22; So-Bli, 13.2.22; TA, 14.2.22; Blick, NZZ, 15.2.22; Republik, WW, 17.2.22; TA, 19.2.22; NZZ, 23.2.22; AZ, Blick, 24.2.22; Blick, 25.2.22; 24H, AZ, Blick, CdT, LT, Lib, NZZ, TA, 2.3.22; WW, 3.3.22; So-Bli, 6.3.22; AZ, TA, 24.3.22; TA, 26.3.22; So-Bli, 27.3.22; NZZ, 28.3.22; Blick, 1.4.22; CdT, 15.4.22; AZ, TA, 16.4.22; AZ, 20.4.22; Blick, 22.4., 23.4.22; So-Bli, 24.4.22; TA, 27.4.22

3) Communiqué de presse AIEP du 1 septembre 2022; Blick, 6.5.22; NZZ, 11.5.22; AZ, 13.5.22; TA, 17.5.22; LT, 18.5.22; AZ, 21.5.22; So-Bli, 22.5.22; WW, 26.5.22; 24H, 1.6.22; WW, 2.6., 9.6.22; Lib, 11.6.22; WW, 23.6.22; NZZ, 6.7.22; WW, 7.7.22; NZZ, TA, 2.9.22; SoZ, 4.9.22

4) Communiqué de presse CF du 31.8.23; CdT, 1.6.23; 24H, AZ, CdT, LT, 24.6.23; LT, 5.7.23; TA, 7.7.23; So-Bli, 6.8.23; Blick, LT, TA, 7.8.23; 24H, Blick, NZZ, 10.8.23; AZ, Blick, CdT, LT, Lib, TA, 11.8.23; WW, 17.8.23; NZZ, 21.8.23; 24H, AZ, LT, 22.8.23; Republik, 26.8.23; 24H, 1.9.23; TA, 5.9.23; So-Bli, 17.9.23

5) Communiqué de presse CF du 8.11.23; 24H, TA, 6.10.23; CdT, 7.10.23; TA, 19.10.23; TA, WW, 2.11.23; NZZS, 5.11.23; AZ, Blick, CdT, LT, Lib, TA, 6.11.23; NZZ, TA, 7.11.23; 24H, AZ, Blick, CdT, LT, Lib, NZZ, Republik, TA, 9.11.23; AZ, CdT, Republik, 11.11.23; NZZS, So-Bli, 12.11.23; Republik, 14.11.23; TA, 16.11.23; CdT, TA, 18.11.23; CdT, Lib, TA, 21.11.23; 24H, LT, 22.11.23; LT, 23.11.23; AZ, 25.11.23; LT, 5.12.23; So-Bli, 10.12.23; CdT, 13.12.23; NZZ, 22.12.23; 24H, 28.12.23

6) LT, 6.1., 18.1.24; AZ, 26.1.24; Blick, LT, 27.1.24; TA, 30.1., 1.2.24; Lib, NZZ, 2.2.24; AZ, Lib, TA, 7.2.24; Republik, 8.2.24; LZ, 10.2.24; AZ, 27.3.24; Republik, TA, 28.3.24; So-Bli, 7.4.24; CdT, TA, 13.4.24; So-Bli, 14.4.24; LT, Lib, 27.5.24; AZ, WW, 30.5.24; Blick, 17.6.24

7) Communiqué de presse CF du 8.11.23; FF, 2024 1720; 24H, AZ, Blick, CdT, LT, Lib, NZZ, Republik, TA, 20.6.24

8) 24H, AZ, Blick, CdT, LT, NZZ, Republik, TA, 20.6.24; Blick, 28.6.24